

Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers

SÉANCE DU 04 avril 2018

Objet de la délibération : Contribution des communes adhérentes au SIVAAD pour l'exercice 2018

Délibération prise conformément à l'ordre du jour expédié le 28 mars 2018

Transmise au Contrôle de légalité le 05 avril 2018

Affichée le.....2018

Nombre de Conseillers Syndicaux : 90

En exercice : 90

Présents : 20

Pouvoirs : 0

Excusés : 29

Votants : 20

L'an deux mille dix-huit, le quatre avril à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers, régulièrement convoqué, a été assemblé au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Pierrefeu au sein de la des Tonneaux, sous la présidence de Madame Jacqueline REGNAUD, Présidente.

Etaient présents :

<u>Délégués Titulaires</u>	
BESSE SUR ISSOLE	M.BASSO Charles
CAVALAIRE	M.LAURENT Jean-Luc
FAYENCE	Mme ADER Danièle
FIGANIERES	M. CONSEIL Georges
FLASSANS	Mme HEBERT Aline
LE LAVANDOU	Mme CARLETTI Monique
LE REVEST-LES-EAUX	Mme REGNAUD Jacqueline – M.VIZIALE Jean-Marc
LE THORONET	Mme PELLERIN Annick
LE VAL	M.KINET Jean-Luc
MONTFORT SUR ARGENS	Mme QUINANZONI Lucienne
PIERREFEU	M.LAVAL Christian – Mme CANOLE Maria
PUGET-VILLE	Mme YVETOT Claire – M.ROUX Jean-Pierre
RIANS	M.NOYER Tristan – M. BUGGIANI Paul
SAINT MANDRIER	Mme DEMIERRE Colette
SOLLIES PONT	Mme RAVINAL Danièle
SOLLIES TOUCAS	Mme PERLES Catherine

Délégués Suppléants avec voix délibérative

Néant

Délégués Suppléants sans voix délibérative

Néant

Pouvoirs :

Pouvoirs	Accusé de réception en préfecture 083-258301126-20180404-20180404-DAG8-DE Date de télétransmission : 05/04/2018 Date de réception préfecture : 05/04/2018
Néant	

Excusés :

<u>Délégués Titulaires</u>	
BESSE SUR ISSOLE	M. SALABERT Alain
BRUE AURIAC	M. BESNARD Gilbert – Mme REINA Béatrice
EVENOS	M. DEMARLIER Alain
GASSIN	M. OLLIVIER Christian
LA CROIX VALMER	M. NONJARRET Yves – M. SIEGEL Philippe
LA VALETTE DU VAR	Mme PLATANIA Sylvie
LE BEAUSSET	Mme SANTUCCI Maryvonne - Mme BOUSAHLA Laurence
LE LAVANDOU	Mme CARLETTI Monique
LE THORONET	Mme TAXI Odile
LE VAL	Mme BOSSUGE Brigitte
MAZAUGUES	M. CAYOL Francis
OLLIOULES	Mme BESSON Carine – M. RIGHI Dominique
PIGNANS	M. BASTIANELLI Jean-Pierre
SAINT CYR	Mme ORSINI Christine
SAINT MANDRIER	M. TOULOUSE Christian
SAINT MAXIMIN	M. BARRAU Olivier - Mme LAMIA Anne-Marie
SAINT TROPEZ	Mme GIRODENGO Jocelyne
SIX FOURS LES PLAGES	M. PERRIER Denis - Mme ROSTAGNO Agnès
SOLLIES PONT	M. COIQUAULT Jean-Pierre
SOLLIES TOUCAS	M. CHARRIER Pierre Olivier
SOLLIES VILLE	M. OLIVIERI Paul
VIDAUBAN	Mme NAVARRO Monique – Mme KIRSCH Carla

Le secrétariat est assuré par Mme Annick PELLERIN, pour la commune du Thoronet

Rapporteur : Mme Danièle RAVINAL, 9^{ème} Vice-présidente du SIVAAD

Accusé de réception en préfecture
083-258301126-20180404-20180404-DAG8-
DE
Date de télétransmission : 05/04/2018
Date de réception préfecture : 05/04/2018

- Vu l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat Intercommunal d'Aides aux Achats Divers (SIVAAD) en date du 8 Septembre 1983,
- Vu les Statuts du SIVAAD et notamment l'article 8 « contribution des communes »,
- Considérant qu'il convient de voter le budget primitif 2018 du SIVAAD afin d'en assurer le fonctionnement,

La Présidente propose de déterminer la contribution des Communes membres du SIVAAD comme suit :

- **Part fixe** : **0.45 €** par habitant déterminée sur la base du dernier recensement connu, conformément à l'article 8 des Statuts du SIVAAD (paragraphe 1-1)
- **Part variable** : **2,90 %** du volume des achats réalisés par l'adhérent au cours de l'année N-1
- **Le « Bonus à la commande »** : Le « Bonus » sera effectif si le taux moyen d'achat pour un habitant de la commune adhérente est supérieur au taux moyen d'achat pour un habitant de la population déterminée par le périmètre du SIVAAD.
- Pour le calcul 2018 la moyenne des achats réalisés en 2017 devra être supérieure à **26€** par habitant de la commune adhérente.
- **Abattement conjoncturel** : Pour 2018 l'abattement dit conjoncturel sera de **3%**.

LE COMITE SYNDICAL APRES AVOIR DELIBERE

- Oui l'exposé du rapporteur.
- Détermine la contribution, des adhérents du SIVAAD comme énoncé ci-dessus.

Pour	20
Contre	0
Abstention	0

Ainsi fait et délibéré, le 04 avril 2018 à Pierrefeu du var.

Pour extrait conforme
La Présidente du SIVAAD
Jacqueline REGNAUD

